



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D11 - Décision modificative n° 3 au budget principal Ville

**Date de convocation** : ..... 8 novembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** : ..... 23

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, Pierre-Michel MARCH formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 2

Matthieu GUIHO à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Cyril CHAPPET

**Absents excusés** : ..... 3

Houria LADJAL ; Henoah CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

**Absent** : ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Philippe BARRIERE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**D11 - Décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

Vu le vote du budget principal le 4 avril 2024.

Vu les deux premières décisions modificatives adoptées pour le budget Ville, respectivement en juin et en septembre 2024.

Considérant la nécessité de présenter une troisième décision modificative, afin de prendre en compte :

- Le transfert de crédits entre chapitres, pour répondre aux objectifs de la municipalité et aux besoins des services,
- L'abondement des lignes « fluides » au vu des factures et des consommations réelles,
- L'intégration de recettes supplémentaires non prévues au budget primitif (versements complémentaires de FCTVA et subvention demandée pour le projet de réseau de chaleur),
- Le remboursement à la SEMIS de la TVA et d'une quote-part de la taxe foncière, à la suite de l'acquisition du bâtiment de la maison de santé pluridisciplinaire. Dépense qui était initialement prévue en investissement mais dont le paiement sera imputé en fonctionnement, charges d'imposition et de gestion courante.

Après lecture des différents chapitres et articles du projet de décision modificative, tant en recettes qu'en dépenses, en section d'investissement et en section de fonctionnement, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

**FONCTIONNEMENT**

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
606121.0200	Gaz	30 000,00 €	
60612.0200	Electricité	13 672,09 €	
65888.01	Remboursement TVA à la SEMIS, suite acquisition maison de santé	19 530,91 €	
63512.01	Remboursement taxe foncière à la SEMIS, suite acquisition maison de santé	3 973,00 €	
65742.518	Aide au fonctionnement d'entreprises	- 5 000,00 €	
744.01	FCTVA		7 472,09 €
74718.0200	Subvention ADEME réseau de chaleur		31 200,00 €
023	Virement section d'investissement	- 23 503,91 €	
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>38 672,09 €</b>	<b>38 672,09 €</b>

**INVESTISSEMENT Hors AP (autorisation de programme)**

<i>Imputation</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
2313.3210.0579	Complexe sportif du Coi - travaux	- 3 000,00 €	
2188.3000.0717	Terrain football - acquisition de divers matériels	3 000,00 €	
2313.3000.0732	Bâtiment canoé-kayak - travaux	- 12 000,00 €	
2313.3220.0579	Stade municipal - bandeau béton tribune d'honneur	12 000,00 €	
2315.8450.0746	Gare routière - travaux de voirie	- 2 215,00 €	
2313.3111.0785	Centre de formation des arts vivants - installation d'une grille de sécurité	2 215,00 €	
2316.3120.0247	Abbaye - régularisation révisions des marchés de travaux	500,00 €	
202.5101.0747	Révision générale du PLU - enquêtes publiques	15 259,59 €	
2315.7310.0721	Travaux de réseaux d'eaux pluviales	- 2 044,32 €	
2313.0200.0773	Maison pan de bois - travaux de réhabilitation	- 26 012,31 €	
2316.3111.0714	Orgue de l'église	- 12 000,00 €	
2316.3111.0714	Eclairage de l'église	- 15 000,00 €	
2031.8450.0768	Piste cyclable - études	22 752,00 €	
2315.01	Avance forfaitaire travaux de voirie (écritures d'ordre)	20 539,40 €	
238.01	Avance forfaitaire (écritures d'ordre)		20 539,40 €
10222.01	FCTVA		6 958,87 €
021	Virement section de fonctionnement		- 23 503,91 €
	<b>TOTAL</b>	<b>3 994,36 €</b>	<b>3 994,36 €</b>

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 1 (Pierre-Michel MARCH)**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.